



AVIS DE CONTRÔLE DE DOPAGE AUX CHAMPIONNATS NATIONAUX DE 2019

Les athlètes qui participent aux Championnat Nationaux de 2019 doivent savoir que le Centre canadien pour l'éthique dans le sport (CCES) peut effectuer sans préavis des contrôles du dopage selon le Programme canadien antidopage (PCA).

Pour éviter de violer une règle antidopage, les athlètes devraient suivre les étapes suivantes :

- **Vérifier vos médicaments:** Consulter DRO Global (<http://www.globaldro.com/>) afin de connaître les médicaments prescrits ou en vente libre ou les traitements que vous utilisez qui sont bannis selon la Liste des interdictions de l'Agence mondiale antidopage (AMA);
- **Consulter les exigences en matière d'exemptions médicales** (<http://cces.ca/fr/exemptions-medicales>) s'ils doivent utiliser un médicament interdit pour une raison médicale légitime;
- **Se renseigner sur les risques de dopage associés à la prise de suppléments :** Ne pas utiliser de suppléments ou prendre des précautions significatives avant de le faire. Il est impossible de vérifier les suppléments auprès du CCES ou à l'aide de DRO Global. Un manque sur le plan de la réglementation de la part de l'industrie et du gouvernement empêche de confirmer les ingrédients que contiennent les suppléments. Pour en savoir davantage: <http://cces.ca/fr/supplements>);
- **Consulter les procédures de prélèvement des échantillons :** <http://cces.ca/fr/prelevement-des-echantillons>
- **Communiquer avec le CCES** pour en savoir davantage sur le dopage:
Courriel: info@cces.ca
Appel sans frais : 1-800-672-7775
Site Web : www.cces.ca/zoneathlete